

100 - République et Liberté  
05 55 31 71 71  
www.sudouest.com

65732060\_PMA



**Prefecture des Landes**

**COMMISSION NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL**

**Création d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 2 157,20 m<sup>2</sup> comprenant un supermarché Super U de 1 870,90 m<sup>2</sup>, un mail de 186,20 m<sup>2</sup> et une boutique de 100,10 m<sup>2</sup> ainsi que la création d'un point permanent de retrait de marchandises de trois pistes de ravitaillement et 242,10 m<sup>2</sup> d'emprise au sol sur la commune de Angresse**

Au cours de sa réunion du 11 mai 2017, la Commission nationale d'aménagement commercial a émis un avis favorable au projet présenté par le **société PROLATZ** pour la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 2 157,20 m<sup>2</sup> comprenant un supermarché Super U de 1 870,90 m<sup>2</sup>, un mail de 186,20 m<sup>2</sup> et une boutique de 100,10 m<sup>2</sup> ainsi que la création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie téléphonique, organisé pour l'accès en automobile, de trois pistes de ravitaillement et 242,10 m<sup>2</sup> d'emprise au sol sur la commune de Angresse. Le texte de cette décision est, en application de l'article R 752-39 du Code du commerce, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Landes.

*Pour le préfet et par délégation,  
le directeur des actions de l'Etat  
et des collectivités locales,  
Cécile BOUET.*

6574140\_LBL

**Département des Landes - Commune de Dax**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Modification du Plan Local d'Urbanisme**

En application d'un arrêté pris en date du 8 juin 2017 par la présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Dax, il sera procédé à une enquête publique du samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 au lundi 31 juillet 2017 inclus, soit une durée de 31 jours, afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions relatives au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Dax. Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Dax, Hôtel-de-Ville, BP 50344, 40107 Dax Cedex.

La présente modification du PLU, prescrite par arrêté de la présidente en date du 26 avril 2017, a pour objet la modification du règlement intérieur et du document graphique pour permettre une opération d'aménagement dans le quartier de la gare, ainsi que la suppression de trois emplacements réservés et la modification d'un emplacement réservé. Au terme de l'enquête publique, la modification du PLU de Dax sera approuvée par le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Dax après examen des observations du public, des personnes publiques associées et consultées, et des conclusions motivées du rapport du commissaire-enquêteur, préalablement présentées en conférence intercommunale des maires. Après approbation et réalisation des modalités de publicité obligatoires, la modification du PLU sera rendue opposable.

Le dossier d'enquête publique, comprenant toutes les pièces et avis envoyés selon l'article R123-8 du Code de l'environnement, ainsi qu'un registre, seront déposés en mairie de Dax. Ils seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 et samedi de 9 h à 12 heures.

Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur internet à l'adresse suivante : [www.grand-dax.fr](http://www.grand-dax.fr). Il pourra également être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture du public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 40 à 17 h 30.

M<sup>me</sup> Valérie BÉDERE a été désignée commissaire-enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes :  
Samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 de 9 h à 12 heures,  
lundi 31 juillet 2017 de 9 h à 12 heures,  
lundi 31 juillet 2017 de 14 h 30 à 17 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante, mairie de Dax, à l'attention du commissaire-enquêteur, projet de modification n° 6 du PLU, Hôtel-de-Ville, BP 50344, 40107 Dax Cedex, ou par courriel à [enquete.plu.dax@grand-dax.fr](mailto:enquete.plu.dax@grand-dax.fr). Cette adresse courriel sera effective du samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 à 00 heures au lundi 31 juillet 2017 minuit.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de Mathieu LARRALDE ou Julie PISSETTAZ, Communauté d'agglomération du Grand Dax au 20, avenue de la Gare, 40100 Dax, tél. 05 58 35 90 40. Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'agglomération du Grand Dax.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus, pendant un an, à la disposition du public au siège du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax, sur son site internet et en mairie de Dax.

*La présidente, Elisabeth BONJEAN,  
mairie de Dax,  
conseillère régionale Nouvelle Aquitaine.*

65701560\_LBL



**Prefecture des Landes**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Enquête publique Loi sur l'eau préalable à l'autorisation unique au titre de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 pour l'autorisation du système d'assainissement de Mont-de-Marsan**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus, pendant un an, à la disposition du public au siège du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax, sur son site internet et en mairie de Dax.

Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur internet à l'adresse suivante : [www.grand-dax.fr](http://www.grand-dax.fr). Il pourra également être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax.

M. Jean-Luc GARY a été désigné comme commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes :  
Lundi 12 juin, de 9 h à 12 heures ;  
mardi 13 juin, de 9 h à 12 heures ;  
samedi 17 juin, de 9 h à 12 heures ;  
samedi 17 juin, de 14 h 30 à 17 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante, « Mairie, à l'attention du commissaire-enquêteur, projet de modification de PLU, 80, route de Pouillon, 40180 Heugas », ou par courriel à [enquete.plu.heugas@grand-dax.fr](mailto:enquete.plu.heugas@grand-dax.fr). Cette adresse courriel sera effective du lundi 12 juin à 00 heures au mardi 11 juillet à minuit.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de Julie PISSETTAZ, Communauté d'agglomération du Grand Dax au 20, avenue de la Gare, 40100 Dax (tél. 05 58 35 90 40). Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'agglomération du Grand Dax.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus, pendant un an, à la disposition du public au siège du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax, sur son site internet et en mairie de Heugas.

*Elisabeth BONJEAN,  
présidente du Grand Dax,  
conseillère régionale Nouvelle Aquitaine.*

65631810\_BBI



**Prefecture des Landes**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Enquête publique unique préalable à la délivrance de quatre permis de construire pour la création d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque sur la commune de Arue**

Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur internet à l'adresse suivante : [www.grand-dax.fr](http://www.grand-dax.fr). Il pourra également être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture du public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 40 à 17 h 30.

Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur internet à l'adresse suivante : [www.grand-dax.fr](http://www.grand-dax.fr). Il pourra également être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture du public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 40 à 17 h 30.

M. Yves LESGOURGUES, ingénieur en chef des ponts-eaux et forêts, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant, notamment les demandes de permis de construire, l'étude d'impact et l'étude de l'impact environnemental, en mairie de Arue aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le mardi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le jeudi et samedi de 8 h à 12 h et inscrire sur le registre ouvert à cet effet toutes les observations qu'elle jugera utiles. Le dossier sera par ailleurs consultable sur le site internet des services de la préfecture des Landes <http://www.landes.gouv.fr/enquetes-publiques-337.html>.

Les observations pourront être adressées par écrit à M. Yves LESGOURGUES, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Arue ou par courriel à l'adresse suivante : [mairiearue@wanadoo.fr](mailto:mairiearue@wanadoo.fr) pendant la durée de l'enquête et avant sa clôture.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public, en libre accès et gratuitement pour consulter le dossier aux jours et heures habituels d'ouverture du public à la mairie de Arue.

M. Yves LESGOURGUES recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :  
vendredi 16 juin 2017, de 9 h à 12 h ;  
lundi 20 juin 2017, de 9 h à 12 h ;  
jeudi 23 juillet 2017, de 9 h à 12 h.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de Arue et à la préfecture des Landes (Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Aménagement, Habitat) et sur le site internet des services de la préfecture des Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

*Le préfet,*

**LA CITÉ DU VIN**  
**Un monde de cultures**

Jean-Paul Vigneaud  
Photographies de Guillaume Bonnaud  
et Philippe Caumes

Revivez et découvrez toute l'histoire de la Cité du Vin, dédiée aux cultures du vin dans le monde.



24,90 €

144 pages couleur, relié, 25 x 28,5 cm

ÉDITIONS SUD OUEST  
[www.editions-sudouest.com](http://www.editions-sudouest.com)

65732060\_PMA



**Prefecture des Landes**

**COMMISSION NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL**

**Création d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 2 157,20 m<sup>2</sup> comprenant un supermarché Super U de 1 870,90 m<sup>2</sup>, un mail de 186,20 m<sup>2</sup> et une boutique de 100,10 m<sup>2</sup> ainsi que la création d'un point permanent de retrait de marchandises de trois pistes de ravitaillement et 242,10 m<sup>2</sup> d'emprise au sol sur la commune de Angresse**

Au cours de sa réunion du 11 mai 2017, la Commission nationale d'aménagement commercial a émis un avis favorable au projet présenté par le **société PROLATZ** pour la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 2 157,20 m<sup>2</sup> comprenant un supermarché Super U de 1 870,90 m<sup>2</sup>, un mail de 186,20 m<sup>2</sup> et une boutique de 100,10 m<sup>2</sup> ainsi que la création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie téléphonique, organisé pour l'accès en automobile, de trois pistes de ravitaillement et 242,10 m<sup>2</sup> d'emprise au sol sur la commune de Angresse. Le texte de cette décision est, en application de l'article R 752-39 du Code du commerce, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Landes.

*Pour le préfet et par délégation,  
le directeur des actions de l'Etat  
et des collectivités locales,  
Cécile BOUET.*

65681230\_ZNO

**Département des Landes - Commune de Heugas**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Modification du plan local d'urbanisme**

En application d'un arrêté pris en date du 22 mai 2017 par la présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Dax, il sera procédé à une enquête publique du lundi 12 juin au mardi 11 juillet inclus, soit une durée de 30 jours, afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions relatives au projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Heugas. Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Heugas, 80, route de Pouillon, 40180 Heugas.

La présente modification du PLU, prescrite par arrêté de la présidente en date du 22 mai 2017, a pour objet de :

- supprimer une servitude en vue de la réalisation d'un programme de logements ;
- 25 logements dont six logements sociaux et 14 logements intermédiaires ;
- modifier le règlement intérieur ;
- modifier une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) et d'en créer une nouvelle

Au terme de l'enquête publique, la modification du PLU de Heugas sera approuvée par le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Dax après examen des observations du public, des personnes publiques associées et consultées, et des conclusions motivées du rapport du commissaire-enquêteur, préalablement présentées en conférence intercommunale des maires. Après approbation et réalisation des modalités de publicité obligatoires, la modification du PLU sera rendue opposable.

Le dossier d'enquête publique, comprenant toutes les pièces et avis envoyés selon l'article R 123-8 du Code de l'environnement, ainsi qu'un registre, seront déposés en mairie de Heugas. Ils seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du public :

Lundi, mardi, vendredi : 8 h à 12 heures - 15 h à 18 h 30 ;  
mercredi, jeudi : 8 h à 12 heures ;  
samedi : 9 h à 12 heures.

Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur internet à l'adresse suivante : [www.grand-dax.fr](http://www.grand-dax.fr). Il pourra également être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax.

M. Jean-Luc GARY a été désigné comme commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes :

Lundi 12 juin, de 9 h à 12 heures ;  
Vendredi 30 juin, de 15 h à 18 heures ;  
Mardi 11 juillet, de 15 h à 18 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante, « Mairie, à l'attention du commissaire-enquêteur, projet de modification de PLU, 80, route de Pouillon, 40180 Heugas », ou par courriel à [enquete.plu.heugas@grand-dax.fr](mailto:enquete.plu.heugas@grand-dax.fr). Cette adresse courriel sera effective du lundi 12 juin à 00 heures au mardi 11 juillet à minuit.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de Julie PISSETTAZ, Communauté d'agglomération du Grand Dax au 20, avenue de la Gare, 40100 Dax (tél. 05 58 35 90 40). Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'agglomération du Grand Dax.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus, pendant un an, à la disposition du public au siège du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax, sur son site internet et en mairie de Heugas.

*Elisabeth BONJEAN,  
présidente du Grand Dax,  
conseillère régionale Nouvelle Aquitaine.*



ANNONCES LEGALES

**Experts comptables,  
notaires, avocats**

*Une des sociétés juridiques, comptables, fiscales, successives...  
Vous devez publier des annonces légales ?  
Nos annonces légales sont homologuées par la préfecture  
Nos solutions journal et internet  
vous garantiront une diffusion puissante  
Homologation préfecture sur 7 départements et 5 arrondissements*

100 - République et Liberté  
05 55 31 71 71  
www.sudouest.com

www.sudouest-legal.com

**SUD OUEST**

Tout renseignement peut être obtenu auprès de Julie PISSETTAZ, Communauté d'agglomération du Grand Dax au 20, avenue de la Gare, 40100 Dax (tél. 05 58 35 90 40). Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'agglomération du Grand Dax.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus, pendant un an, à la disposition du public au siège du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax, sur son site internet et en mairie de Heugas.

*Elisabeth BONJEAN,  
présidente du Grand Dax,  
conseillère régionale Nouvelle Aquitaine.*

*Le préfet,*